

Le procès des attentats de l'aéroport et de Bruxelles du 22 mars 2016 qui ne pourra pas tout expliquer

Felice Dassetto
Janvier 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| 1. Un enchaînement d'actes de violence terroriste dans un contexte historique particulier du monde musulman | 2 |
| Un contexte historique à situer et qui est loin d'être achevé | 2 |
| 2. Le double attentat : Paris 13 mai 2015 et Bruxelles 22 mars 2016..... | 5 |
| 3. Les buts du procès et ses limites | 6 |
| 4. Les auteurs inculpés au procès pour l'attentat du 22 mars | 7 |
| 5. Le procès d'assises et la parole des inculpés | 12 |
| 6. Les raisons de l'action terroriste dans le contexte musulman sunnite | 13 |
| A. Des jeunes musulmans européens et des idées « religieuses » qui ont hégémonisé le monde musulman contemporain | 14 |
| B. Une autre dimension idéologique : le prolongement de la lutte anticoloniale | 17 |
| C. Des personnalités individuelles particulières | 18 |
| D. Un compagnonnage en marge | 21 |
| Conclusion..... | 22 |
| <i>Postface : Justicia, un tribunal d'assises un peu particulier</i> | 23 |

¹ Les Essais et Recherches en ligne forment une collection de recherches, d'analyses et d'essais relatifs à l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du Cismoc. Cette collection vise à valoriser notamment des travaux de recherche en phase d'avancement et des mémoires de qualité.

Pour citer ce texte : Dassetto F., « Le procès des attentats de l'aéroport et de Bruxelles du 22 mars 2016 qui ne pourra pas tout expliquer », Cismoc, Louvain-la-Neuve, *Essais et Recherches en ligne*, janvier 2023, 23 p.
Felice Dassetto, docteur en sociologie, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique ; auteur de plusieurs travaux sur l'islam contemporain, dont *L'Iris et le Croissant. Bruxelles et l'islam au défi de la conclusion*, PUL, 2011 et *Jihad u Akbar. Essai de sociologie historique du jihadisme terroriste dans le sunnisme contemporain (1970-2018)*, PUL, 2018. Dans la même série *Essais et recherches en ligne* : « Radicalisme et djihadisme. Devenir extrémiste et agir en extrémiste : essai », juin 2014.

Introduction

Le procès de quelques auteurs des attentats bruxellois à l'aéroport de Zaventem et au métro Maelbeek le 22 mars 2016 a commencé dans la salle d'audience nommée « Justitia » située dans les bâtiments désaffectés l'OTAN en lisière de l'agglomération bruxelloise. Il suit d'une année les procès pour les attentats de Paris du 13 novembre 2015.

1. Un enchaînement d'actes de violence terroriste dans un contexte historique particulier du monde musulman

L'attentat parisien et celui de Bruxelles sont à regarder conjointement et constituent un ensemble unique par leur visée et leurs auteurs. Le but est de frapper, par un attentat indifférencié et de grande ampleur, deux capitales européennes symboliques, Paris et Bruxelles, afin de frapper l'opinion européenne et de faire subir une punition pour leur participation à la coalition qui s'est constituée pour mettre fin à l'État islamique, ce mouvement fondé en 2014 entre Irak et Syrie par le leader visionnaire et radical Abou Bakr el-Bagdadi. Celui-ci s'est proclamé « calife » et a fondé sur le territoire situé entre la Syrie et l'Irak un « État islamique » qui s'appellera Califat islamique ou bien par l'acronyme État islamique en Syrie et en Irak (ISIS). Nous en parlerons au paragraphe 5.

La conception de cet attentat est en majorité l'œuvre de musulmans européens : dans les années 2000, aller combattre en soutien des musulmans et en particulier en soutien de ce qu'on a appelé le « Califat islamique » (voir *infra*) était devenu un devoir pour un certain nombre de jeunes et moins jeunes musulmans. C'est ainsi que dans la décennie 2010-2019 seraient parties de Belgique vers les lieux du jihad syrien et irakien quelque 900 personnes, en majorité de la région bruxelloise. De France seraient partis 2.500 combattants, d'Allemagne 1.100, du Royaume-Uni 900 ou plus.²

C'est dans cette période exaltée qu'il faut situer les attentats dont il est question ici et qui ont été le résultat de l'action organisée de ce « califat islamique ».

Un contexte historique à situer et qui est loin d'être achevé

Pour comprendre cette double série d'attentats parisiens et bruxellois il importe de les situer dans le prolongement du devenir du monde musulman et des rapports entre ce monde et les autres pays et en particulier l'Occident. Ceci est important pour situer ce tragique événement dans son cadre historique et voir que cet événement dramatique est plus qu'un fait divers

² Les publications relatives à ce phénomène du départ pour participer au combat jihadiste sont nombreuses. Je signale le bilan global bien documenté qui en a été fait dans le livre de Hakim el Karoui et Benjamin Hodayé, *Les militants du jihad. Portrait d'une génération*, Paris, Fayard, 2021. Des documents et des témoignages relatifs à ces départs au combat ont été largement publiés. Les publications relatives à l'histoire contemporaine du phénomène de l'idéologie et de la radicalisation politique et du poids qu'elle a eu au sein du chiisme et du sunnisme sont nombreuses. Le phénomène est loin d'être éteint même si, tout au moins dans les pays européens, les excès et la cruauté ainsi que les perspectives qu'ouvrait le dernier épisode, celui de l'État islamique (2014-2018), semblent avoir engendré une prise de distance à l'égard de ce genre de mouvements. En plus, l'ampleur de la surveillance policière semble avoir contribué à arrêter l'adhésion à l'idéologie islamiste ou, tout au moins à sa formulation explicite. Malheureusement, il ne semble pas encore apparaître une pensée renouvelée de l'islam trouvant une ample légitimité.

tragique, mais qui est un moment du devenir de l'islam moderne et de ses relations avec l'Occident et le reste du monde.

Il importe de remonter à la période coloniale à partir du XIX^e siècle : la civilisation islamique, sauf exception, a été écrasée par les puissances occidentales et a été dominée par la culture « moderne ». Dans les années 1930, un sursaut se dessine et dans le monde musulman on commence à s'interroger sur les causes de cette débâcle. Commence à s'affirmer un diagnostic qui va rebondir après les indépendances nationales obtenues et souvent conquises de dures luttes après la Deuxième Guerre mondiale. Le diagnostic est le suivant : les sociétés musulmanes doivent trouver un sursaut nouveau non pas dans l'imitation de la trajectoire occidentale scientifique, technique, philosophique et spirituelle, mais dans les racines historiques religieuses issues de la révélation coranique donnée par le Prophète. Ce faisant, les sociétés musulmanes pourront s'affirmer face aux autres civilisations et face à l'Occident (Europe et États-Unis) et face au communisme athée et retrouver ainsi leur rang dans le monde. De multiples mouvements religieux animent dans ce sens le monde musulman. Ils sont divers (Frères musulmans, Wahabites-salafistes, Piétistes etc.), mais convergent dans la même idée : revenir dans les sociétés et dans les États aux sources religieuses de l'islam. Et les musulmans doivent s'y engager dans une mission (*da'wa*) de propagation de cette foi.

À partir des années 1970, la pensée religieuse donne la plus grande importance au rigorisme moral (dans l'idée de bâtir une société comme celle bâtie par le Prophète) et à la dimension politique au sens moderne du terme : la religion doit se traduire dans la construction d'États, de sociétés, de villes qui se gouvernent selon les préceptes de l'islam ou ce qu'on estime être tels. Ces doctrines percolent de multiples mouvements socioreligieux (comme les Frères musulmans, le Wahhabo-salafisme et autres salafismes, de nombreux mouvements indo-pakistanaï, etc.). À partir des années 1980, ces idées deviennent une évidence. Les comportements dans les villes se transforment, y compris dans les quartiers où vivent des musulmans dans les pays européens. Les rapports de genre changent la question du statut de la femme devenant un enjeu majeur. Ce sont les années où les mosquées s'accroissent en nombre suite à un enthousiasme religieux (en particulier masculin) et à une volonté de marquer le territoire. Ceci y compris en Belgique et en particulier à Bruxelles. Les adeptes de l'islam affirment surtout cette vision active, rigoriste, politique de l'islam. Pour qualifier ces visions de l'islam, on parlera « d'islamisme ».

Au sein de ce creuset religieux et politique se façonne et s'affirme une autre dimension pour de multiples raisons. C'est l'émergence de l'idée ancienne, contenue déjà dans les enseignements du Prophète, selon laquelle les musulmans doivent être en alerte et se mobiliser dans leur vie pour mener un « effort pour Dieu », « un « jihad », c'est-à-dire de la lutte contre les ennemis de l'islam. Effort spirituel et moral pour se conduire suivant les préceptes d'Allah, mais aussi effort armé pour défendre et affirmer l'islam. C'est ainsi que des jeunes partiront en Afghanistan pour prêter main-forte aux combattants musulmans qui se battent contre les Soviétiques, communistes, qui ont occupé ce pays entre 1979 et 1989.

Mais pas seulement. Pour différentes raisons internes à l'islam, et en raison de conjonctures externes, deux autres idées s'enchaînent dans la même foulée. L'idéologie du jihad se généralise : l'ennemi de l'islam apparaît être avant tout l'« Occident », les États-Unis et l'Europe qui, entre autres, soutiennent Israël considéré comme l'ennemi stratégique par les musulmans.

Dans les années 1990, ces idées se diffusent largement, entre autres par l'œuvre d'action et de diffusion de l'organisation d'al-Qaida fondée par le yéménite-saoudien Oussama ben Laden et par le docteur égyptien Ayman al Zawahiri. Ainsi les idées du jihad qui s'étaient diffusées dans le monde musulman en tant que luttes nationales de transformation des pays musulmans indépendants, deviennent des luttes qui doivent avoir aussi et avant tout l'Occident comme ennemi principal. Ces idées se diffusent y compris en Europe et en Belgique. Dans les nombreuses mosquées et dans des associations prévaut d'abord l'idée d'un ordre moral islamique à créer dans les cités où vivent les musulmans et il se diffuse l'idée que l'islam est en lutte contre ses ennemis. En Algérie et ailleurs, des guerres civiles au sein des populations et entre la société civile et l'Etat éclatent. En Europe, des musulmans se mobilisent en soutien des mouvements islamistes. La lutte contre Israël, considéré comme voulant écraser les musulmans en Palestine, est aussi un objectif.

Un événement de grande ampleur va être déterminant en 2001 et va avoir de lourdes conséquences en chaîne jusqu'à aujourd'hui. L'organisation al-Qaida, qui a acquis une puissance considérable dans diverses parties du monde, organise l'attentat spectaculaire et audacieux de la destruction des Twin Towers de New York ainsi que d'autres cibles en y projetant quatre avions de ligne pris en otage. L'attentat fait 2977 morts (dont les 19 terroristes) et 6291 blessés. C'est un acte de guerre de grande ampleur qui déclenche la réponse des USA et des forces de l'OTAN. Al Qaida veut humilier et faire payer aux USA (et à l'Occident) le prix de sa domination sur le monde, mais il aura une réponse. Cet attentat en alimentera une première série d'autres, dans les années suivantes (Londres, Madrid, etc.).

De cet attentat va naître une spirale de violence armée qui enflamme non seulement l'Afghanistan où les États-Unis, avec l'appui des Anglais et d'une coalition internationale, lancent une offensive contre le régime islamiste (les Talibans) de ce pays qui protégeait al-Qaida. Mais sous la houlette du président américain G.W. Bush et du Britannique Tony Blair est également lancée en 2003 une guerre totalement injustifiée contre l'Irak. Cette guerre engendre une résistance armée conduite en majorité à l'enseigne du jihad. Le résultat est que toute la région s'enflamme, se déstructure et continue à l'être. Ce sont des années dramatiques pour le Moyen-Orient.

Une nouvelle phase se prépare et concerne directement les faits du procès de Bruxelles qui est en cours. À partir de 2011 une révolte juvénile traverse le monde arabe avec des revendications économiques, politiques et de liberté. Elle a été appelée le « printemps arabe ». Le web, qui s'est diffusé depuis 2006, comme Facebook donne l'impression de permettre de nouvelles potentialités politiques. Ce mouvement a suscité un grand enthousiasme, parfois avec succès comme en Tunisie et au Maroc, parfois en dérivant vers l'islamisme, parfois en étant écrasé par le pouvoir dictatorial, comme en Syrie (avec l'aide russe et iranienne). Tout le monde arabe vit des années de marasmes et de tensions, en particulier en Libye, en Égypte et en Syrie où le régime dictatorial écrase dans une extrême violence la révolte juvénile. L'Irak vivait déjà dans le chaos de la guerre déclenchée par les Anglo-américains et par les tensions internes entre sunnites et chiites.

C'est dans le marasme irakien-syrien qu'émerge un leader charismatique, issu des combats jihadistes contre l'occupation américaine, qui fonde le projet de sortir du marasme social et politique de la région en fondant un « Califat islamique ». Ce mouvement prétend créer ce « Califat islamique » dans le territoire du pays mythique de Cham là où le Prophète de l'islam

a commencé ses premiers combats pour affirmer sa révélation et où aura lieu la bataille de la fin des temps entre le bien et le mal. Ce mouvement est aussi appelé par l'acronyme arabe DAECH (État islamique en Irak et Syrie) ou son équivalent en anglais (ISIS).

Le Califat islamique est la dernière version d'une vision de l'islam qui depuis plusieurs décennies prône, tant dans le chiisme que dans le sunnisme, la nécessité de ramener l'islam à sa dimension sociale et politique, que l'on considère être voulue par le Prophète et qui est considérée être l'essence de l'islam : à savoir constituer une société totalement guidée par la doctrine théologique, morale et politique de l'islam. Cette vision prend une tournure radicale par la rigueur de la doctrine et par la violence de son application.

Entre 2014 et 2018 le Califat islamique par son idéologie a un relatif succès militaire. Ce succès polarise l'ensemble des mouvements de même nature (dont al-Qaida) attirant dans l'illusion de son discours mythique des jeunes qui partiront vers ces régions pour soutenir son combat. Ce mouvement prit une dimension radicale extrême utilisant à fond l'instrument du suicide terroriste de masse. Comme nous l'avons vu, des jeunes du monde musulman, en particulier arabe, et des jeunes issus de l'immigration arabe en Europe ainsi que des jeunes européens convertis à l'islam, en majorité des hommes, mais également des femmes, partent vers les lieux du combat en Syrie et en Irak.

Les acteurs des attentats de Paris et de Bruxelles sont des personnes, surtout des jeunes de moins de trente ans, séduites par la doctrine ou simplement par l'aventure et la violence du Califat islamique.

2. Le double attentat : Paris 13 mai 2015 et Bruxelles 22 mars 2016

L'attentat qui a eu lieu à Paris le 13 mai 2015 a été d'une grande ampleur se réalisant en trois moments et lieux successifs et proches : les abords du Stade de France, le théâtre Bataclan, des cafés. Dans cet attentat, l'explosif n'a pas seulement été utilisé, les auteurs ont également tiré avec des fusils mitrailleurs sur les badauds, sur les spectateurs du théâtre Bataclan (où il y a eu le plus grand nombre de morts et de blessés, les terroristes ayant ciblé cette salle de musique rock, considérée impie) et sur les personnes attablées aux cafés et restaurants. Dans cet attentat, il y a eu 131 morts et 350 blessés.

Le double attentat bruxellois par explosion dans l'espace public a eu lieu dans un court espace de temps, quatre mois après l'attentat parisien. D'abord à 7h58 le 22 mars 2016, dans le hall d'enregistrement des bagages des compagnies aériennes de Brussels Airlines et d'American Airlines à l'aéroport de Bruxelles, des hommes ont fait sauter des explosifs qu'ils ont amenés dans les charriots à bagages. Il y a eu 18 morts et 92 blessés. À 9h11 du même jour, un homme, qui était monté dans une ligne du métro central de Bruxelles qui dessert une des stations des institutions européennes, et qui portait un sac à dos de randonneur l'a fait exploser à la station de Maelbeek. L'explosion a causé 17 morts et 106 blessés. Il s'agit donc d'un double acte terroriste coordonné, réalisé à l'heure de pointe et d'affluence de voyageurs et de passagers et destiné à susciter le maximum de morts et de blessés.

Ces deux attentats ont eu comme concepteurs des membres du noyau dirigeant du Califat islamique en charge des opérations extérieures, partis en Syrie et Irak. Ils étaient d'origine

bruxelloise et française et ont eu également des cellules opérationnelles mixtes. La justice française a inculpé 20 personnes pour l'attentat de Paris et la justice belge 10 personnes pour l'attentat de Bruxelles. Parmi les terroristes, certains sont présumés morts dans d'autres opérations en Syrie ou en Irak. Parmi les terroristes, 5 personnes d'origine belge, qui sont toujours vivantes et accusées au procès à Bruxelles, ont participé aussi bien à la réalisation des attentats de Paris qu'à ceux de Bruxelles.

Ces deux ensembles d'attentats, celui du 13 novembre 2015 et celui du 22 mars 2016, sont liés et sont l'œuvre d'un même projet terroriste de l'État islamique qui est en 2016 au sommet de sa puissance, mais qui commence son déclin suite aux multiples attaques portées par la coalition occidentale pilotée par les USA, mais aussi par des pays musulmans ainsi que par la Russie et la Turquie. Malgré la gravité de ces attentats et malgré le fait que cet attentat soit l'œuvre d'une main-d'œuvre terroriste expérimentée, on peut considérer qu'il s'agit d'un dernier coup.

Dans la même séquence, il y a eu un autre épisode criminel qui s'est ajouté casuellement le 15 mars 2016 dans la ville de Bruxelles, quelques jours avant l'attentat du 22 mars. Ce jour-là, une équipe policière franco-belge entreprend de perquisitionner une maison dans la commune de Forest dans l'agglomération bruxelloise. La police pensait que cette maison aurait pu être louée comme planque par l'équipe terroriste de Paris. Elle pensait que la maison était actuellement vide. Mais en effet, des terroristes étaient présents. Des coups de feu ont été tirés sur les policiers. En effet, y étaient présents trois terroristes. Le marocain Mohamed Alkadi, lourdement armé, irrégulièrement présent en Belgique, non fiché comme terroriste, fait abondamment feu sur les policiers qui répondront au feu et il sera tué. Alkadi se sacrifie en quelque sorte pour protéger la fuite des deux autres occupants, Salah Abdeslam et Safien Ayari (qui avaient déjà participé à l'attentat de Paris). Ils seront arrêtés par la police belge après les attentats de Bruxelles, sept jours après.

Un procès spécifique en correctionnelle pour juger ces faits du 16 mars (appelés la « fusillade de Forest ») s'est tenu à Bruxelles en mars 2018. Abdeslam et Ayari ont été condamnés respectivement à 20 et 30 ans de réclusion. À quoi, pour ces deux personnes, s'est ajoutée la condamnation pour l'attentat de Paris et à quoi s'ajoutera la condamnation qui aura lieu pour l'attentat de Bruxelles.

Cet événement de l'échange de feu inattendu fait sentir aux terroristes que le cercle se resserrait autour d'eux et ils précipiteront la décision d'accélérer l'organisation de l'attentat qui aura lieu le 18 mars. Les forces policières et judiciaires doivent avoir eu le sentiment de passer juste à côté, à quelques jours près, de la possibilité de prévenir un attentat.

3. Les buts du procès et ses limites

Ce procès en cours à Bruxelles, comme celui de Paris, est dit « hors norme » : par l'ampleur d'action et par le nombre de victimes de cet acte terroriste de masse, par le nombre d'inculpés, et corollairement par le nombre d'avocats et par sa durée. C'est à l'honneur d'une société démocratique de mettre en place un tel procès, suivant une procédure « dans les normes », refusant ainsi une justice sommaire, expéditive ou vindicative, tout en résistant aux éventuelles tentatives de noyer les tragiques réalités des faits dans des procédures dilatoires.

Comme pour tout procès, il s'agit d'établir avec précision la responsabilité des personnes que l'appareil policier et judiciaire inculpe sur base du Code pénal en vigueur. Il pourra établir de

quels actes et à quel degré ces personnes peuvent être déclarées coupables et les peines qu'elles auront à encourir. Pour certains d'entre eux, comme Salah Abdeslam ou Mohamed Abrini, la peine d'ailleurs a seulement une valeur symbolique, car à Paris ils ont déjà été condamnés à la perpétuité incompressible.

Par ce procès, les victimes vivantes ainsi que les proches de celles qui sont décédées pourront savoir de manière spécifique qui sont les auteurs directs et indirects de la violence qui leur a été faite.

Les familles mêmes des auteurs de ces actes pourront mieux appréhender le profil de leurs proches, dont ils connaîtront peut-être un visage qu'elles ignoraient ou qu'elles ne voulaient pas voir ou que, peut-être, elles continuent à ne pas vouloir voir ou, dans certains cas, à justifier, voire approuver, aspirées elles aussi par l'idéologie de DAECH.

Bien que l'établissement d'un jugement et donc d'une vérité judiciaire aboutira, certainement beaucoup de questions resteront sans réponses ou avec des réponses incertaines. Comment parvenir à comprendre cet acte de violence guerrière dirigé aveuglement à l'égard de populations civiles parmi des membres de cette même société ? Car ces actes de terrorisme sont bien plus lourds qu'un engagement personnel dans l'idéologie du jihadisme, du combat pour Allah. C'est la volonté de perpétrer un assassinat collectif aveugle.

Comment ces actes ont-ils pu avoir lieu dans les sociétés contemporaines qui se veulent des sociétés ouvertes de communication et d'échange ? Comment ont sauté les instruments de médiation des conflits dans ce cas-ci comme dans d'autres cas de génocides ou de guerres (comme l'actuelle guerre de la Russie contre l'Ukraine).

Très probablement, pour de multiples raisons, le procès ne parviendra pas à « comprendre » dans sa totalité les raisons d'un tel geste, car son but premier est de juger des individus pour leur action alors que pour comprendre les raisons de ce geste, il faut explorer des dynamiques collectives d'une part et aller au fond de l'intimité de fissures individuelles d'autre part.

4. Les auteurs inculpés au procès pour l'attentat du 22 mars

L'attentat a été conçu et organisé par l'appareil de DAECH comportant des jihadistes originaires de Bruxelles. Le noyau opérationnel était assez réduit. Les enquêtes policières ont abouti à inculper dix personnes. Quatre autres ont trouvé la mort, trois en se suicidant pour faire sauter l'explosif et une étant abattue dans une confrontation armée avec la police.

La plupart des membres du groupe sont comme un poisson dans l'eau dans Bruxelles, en particulier les quartiers où ils ont grandi, où vivent leurs connaissances et où ils disposent de réseaux personnels d'amitiés et de solidarités éprouvées, parfois y compris dans la petite et moyenne délinquance commune et dans l'adhésion commune à l'idéologie islamiste et jihadiste.

C'est une opération dramatiquement menée avec efficacité depuis la gestion du secret, l'organisation de la séquence de l'attentat, la méthodologie d'action en marge de la société, à la fabrication de l'explosif (le triperoxyde de triacétone TATP), l'explosif du pauvre, peu cher et terriblement efficace. Ils connaissent aussi par expérience les limites de l'action policière.

Ce texte apporte un regard abrégé et incomplet de la biographie de ces hommes. Le procès et les instances policières connaissent et apporteront certainement de nombreux détails. Une biographie sociale, individuelle et en termes de réseaux socio-familiaux reste à établir.

Au total, en ce compris les personnes décédées, une cellule de 14 personnes serait impliquée dans l'organisation concrète des attentats bruxellois du 22 mars. Toutefois, on ne sait pas si certains ont échappé à la Justice.

Voyons à présent quels sont les inculpés présents au procès : ils sont sept incarcérés et deux à pied libres.

Commençons par les trois membres qui se sont tués en faisant sauter l'explosif qu'un des membres avait fabriqué et qu'ils amenaient dans l'opération.

Un des deux terroristes qui se sont suicidés à l'aéroport est Najim Lachraoui né au Maroc en 1991 dans une tribu rifaine et immigrée avec sa famille dans les années suivantes. Il est parti en Syrie en 2011, dans les rangs de l'État islamique. Il rentre en Belgique en septembre 2015. Il a été l'artificier du groupe ayant appris la technique de fabrication d'explosif pendant le séjour syrien. L'autre est Ibrahim El Bakraoui. Un troisième, photographié par les caméras de surveillance de l'aéroport, est Mohammed Abrini. Ce dernier ne se fera pas sauter et prendra la fuite. Nous en reparlerons.

À la station de métro, c'est Khalid El Bakraoui, frère de Brahim, qui s'est suicidé à l'aéroport. Ces deux frères, nés à Bruxelles, en 1986 et en 1989, dans une famille rifaine immigrée, étaient connus par la Justice pour grand banditisme et avaient été condamnés à la prison. Les deux avaient apparemment quitté le banditisme terrestre pour la violence extrême, motivés religieusement.

À propos de ces deux frères, tout comme pour d'autres cas analogues, comment interpréter le fait que ces deux personnes qui ont emprunté la voie de la délinquance aboutissent à une voie qui met un point final à leur existence ? Pourquoi et par quel cheminement ont-ils voulu en finir avec eux-mêmes ? Faut-il penser qu'ils ont été convaincus de se détourner de la délinquance ou ont été manipulés dans leur conscience par leur cousin, Oussama Attar, qui leur a fréquemment rendu visite en prison dans les années 2012-2013 ?

Le testament audio de Brahim el-Bakraoui trouvé par les enquêteurs dans une des dernières planques des terroristes ne permet pas de répondre à ces questions. Ses propos sont fluides, dans la rhétorique tragiquement standard de cette jeunesse intensément socialisée à l'islamisme, non seulement dans sa version exaltante du djihadisme inscrite dans l'idéologie d'un combat sacré et historique, mais aussi dans la nécessité et la légitimité du terrorisme ainsi qu'à la pratique du « suicide offensif »³ plus particulièrement énoncée depuis le Hezbollah libanais, depuis al-Qaida et dans la version de DAESH. Ces propos, vécus intensément mais tragiquement standards, font penser à une socialisation doctrinale intense dont ils répètent les notions, les théorisations et la rhétorique.

Dans les propos d'el-Bakraoui, on perçoit un sentiment de culpabilité pour la vie passée, la nécessité du combat purificateur pour Allah qui se poursuit jusqu'au bout dans l'invite faite à sa mère - la destinataire principale des propos - de poursuivre la fidélité à Allah. Peut-être qu'il

³ F. Dassetto et B. Maréchal, « Le suicide offensif : clés de lecture » in Maghreb-Machrek, Hiver 2005-2006 :7-14 (N. Spécial sous la direction de F. Dassetto et B. Maréchal, Le suicide offensif en Islam).

veut, dans sa logique, lui demander pardon pour les souffrances causées et en même temps se justifier et montrer son rachat en parlant du devoir du jihad et de sa prochaine mort sanctifiée. On y entend aussi un homme aux abois, traqué par les forces de l'ordre et dans l'impasse la plus totale. Son « suicide offensif » de Zaventem sera son issue.

Cette socialisation doctrinale renvoie à la figure de Oussama Attar, un militant au long cours du djihad et du terrorisme qui semble avoir pu jouer par le nombre important de visites en prison, le rôle de directeur des esprits et de consolateur. Ce personnage énigmatique est absent du procès, car probablement décédé, tué dans les zones de combat au Moyen-Orient par un drone américain. Il est néanmoins inculpé par la Justice au cas où il serait toujours vivant. Il est né dans la commune bruxelloise de Laeken en 1984. Il fait partie de la plus ancienne génération de combattants, car il est parti en Irak en 2005. Il est arrêté en 2007 en Irak et condamné à 10 ans de prison. De manière assez paradoxale, et je ne sais pas par quelle dynamique sociale, une campagne pour obtenir sa libération a eu lieu en Belgique. Entre autres avec le parrainage de figures politiques des partis Ecolo, Socialiste et du parti Humaniste. La diplomatie belge intervient également, s'agissant d'un citoyen belge, pour obtenir sa libération. Il sera libéré en 2012. Il repart en Syrie et prendra du galon au sein de l'État islamique. C'est lui qui sera à la direction des opérations extérieures de l'État islamique. C'est sous sa direction qu'est organisé l'attentat de Paris. L'attention sur ce personnage a été portée en particulier par le journaliste de la Libre Belgique, Christophe Lamfalussy, qui avec Georges Dallemagne a publié un ouvrage bien documenté (*Le clandestin de Daesh*, éditions Kennes, 2022) faisant apparaître entre autres le côté obscur de la biographie d'Oussama Attar. Celui-ci, comme cela s'avèrera dans la suite, libéré d'Irak et revenu en Belgique, prépare les rouages des attentats à venir, accepte fictivement de jouer le rôle d'informateur de la police, obtient un nouveau passeport qui lui permet de repartir en décembre 2013 en Syrie où il prend du galon dans les rangs de l'État islamique et achève de mettre au point les attentats.

À l'opposé des précédents qui se sont suicidés en se faisant exploser, trois inculpés sont des « renonçant » : ils étaient chargés de déclencher l'explosif en se sacrifiant, mais ils renoncent, en invoquant après coup différentes raisons.

Trois autres personnes étaient désignées pour actionner les explosifs en trouvant la mort par la même occasion, mais pour différentes raisons ils se sont dérobés à cette tâche.

Deux sont des amis d'enfance molenbeekois, Salah Abdeslam et Mohamed Abrini, qui comparaissent au procès. Ils ont déjà été condamnés à la perpétuité incompressible pour les attentats de Paris. Abdeslam devait se faire exploser dans une des actions menées à Paris là où son frère s'est fait exploser. Abrini faisait partie du trio de l'aéroport.

Pour leur rôle, surtout en tant que chauffeurs, ces deux personnages prennent une dimension centrale dans ces attentats tout en étant des figures mineures.

Salah Abdeslam est une figure paradoxale qui semble avoir joué un rôle central dans l'organisation pratique des attentats de Paris (ce qui lui a valu la condamnation à la perpétuité incompressible), où lui-même aurait dû jouer un rôle actif mais qui se dérobera cherchant à fuir. Il est né en 1989 à Molenbeek, dans une famille rifaine ayant d'abord émigré en France et ayant acquis la nationalité française. Sa famille se transfère ensuite à Bruxelles, trouve un travail à la Stib, la compagnie bruxelloise des transports. La jeunesse de Salah est plutôt chaotique, faite de petite criminalité, de commerce de drogue, et tissée de liens entre des personnes qui seront

impliquées dans le radicalisme islamique : son frère Brahim, qui fera partie du commando des trois terroristes qui agissent en mitraillant la foule aux « Terrasses », où il se fera exploser, de même que leurs amis Abdelhamid Abaaoud et Bilal Hadfi. Une autre amitié de Salah est Mohamed Abrini.

Comme son frère, Salah Abdeslam sera employé à la Stib comme technicien. Mais comme son frère, il sera licencié pour des raisons d'absences répétées. Il aurait reçu une bonne éducation, selon les dires de sa fiancée. On ne sait rien de sa socialisation en général et de sa socialisation religieuse. En tout cas, il ne pratiquait pas et ne respectait pas les interdits religieux.

Ses absences étaient dues notamment à son emprisonnement suite à un délit de vol avec effraction commis en décembre 2010 dans un garage d'Ottignies. Il était, entre autres, en compagnie de Abaaoud. Ce dernier, plus jeune de deux ans, était son ami d'enfance et voisin à Molenbeek. Il commet d'autres délits mineurs.

Encore davantage que son frère, Salah est un fêtard, aimant les sorties en boîte, l'alcool, le cannabis et les femmes. Au moment des attentats, il était fiancé. Sa fiancée relate un repas avec Abdeslam trois jours avant les attentats où celui-ci tombe en larmes. Elle dit qu'Abdeslam aurait voulu partir en Syrie en décembre 2014 (au même moment que son frère Brahim). On ne sait pas exactement quand le tournant radical d'Abdeslam a eu lieu ni par quel canal, ni si elle a été simultanée à la conversion de ses autres amis.

Bien qu'ayant participé à l'organisation de l'attentat parisien, il n'arrive pas au bout de sa démarche et on trouvera dans une poubelle une ceinture explosive qui a dû être la sienne. Après l'attentat, il a réussi à s'éclipser et à se replier en Belgique. Le procès dira ce qu'il en est de son implication dans l'attentat bruxellois.

Mohammed Abrini est né à Bruxelles en 1984 de parents marocains, réside à Molenbeek, ami et voisin de Salah Abdeslam. Un de ses petits frères, Souleymane, était parti en Syrie et il a été tué en fin 2014. Il interrompt ses études, entreprend divers travaux et une petite criminalité avec de conséquents séjours en prison pour des vols avec effraction. On ne connaît pas sa socialisation religieuse ni le moment de son éventuelle radicalisation. Avec son ami Salah Abdeslam, il a participé à la préparation des attentats de Paris.

Un troisième « renonçant » est Osama Krayem. Il n'appartient pas au cercle des deux précédents. Il est né à Malmö en 1992 dans une famille d'origine palestinienne réfugiée dans ce pays. Il bascule vers le jihadisme apparemment moins en raison de contacts locaux que via le web et notamment ayant été attiré par les prédications du leader d'origine yéménite, Anouar al Alwaki, dont la famille a émigré aux États-Unis et dont les conférences ont eu un large écho dans les années 2000 avec d'autres prédicateurs radicaux⁴. Osama Krayem quitte la Suède pour rejoindre Daesh en Irak en 2014. Il semble avoir joué un rôle dans de basses œuvres de l'État islamique. Il faisait partie de la force d'élite de l'État islamique. Tout porte à croire qu'il a été missionné en Europe pour renforcer la cellule sur place en vue des attentats.

Il rejoint l'Europe avec un faux passeport et entre en contact avec la cellule bruxelloise de Daesh probablement suite à des ordres reçus en vue de la préparation d'attentats. Il aurait dû se faire sauter dans le métro de Maelbeek, mais il a déclaré avoir renoncé en dernière minute, pris de remords. Après Abdeslam et Abrini, c'est le troisième jihadiste qui a renoncé à se faire

⁴ F. Dassetto, *L'iris et le croissant*, Presse universitaire de Louvain, 2011, p.107.

exploser. Il est arrêté par la police belge le 8 avril 2016. Ayant participé à la fusillade de Forest, il a été déjà condamné en Belgique à 30 ans de prison.

Comment parvenir à cerner et à interpréter les comportements de ces trois qui se sont dérobés à faire exploser les engins explosifs ? Ce serait par remords par rapport à cet acte ? Ce serait pour peur de mourir eux-mêmes ? Ce serait parce que leur foi et leur espoir en la promesse du paradis n'étaient pas fort convaincus ? Mais alors, pourquoi poursuivre dans la préparation de l'attentat ? Par solidarité et loyauté à l'égard de leurs amis ? Ou par peur de représailles de la part de l'organisation s'ils dévoilaient la préparation de l'attentat ? Comment comprendre leur contradiction entre le fait de ne pas aller au bout de leur démarche tout en continuant à participer à la préparation des attentats ?

Faut-il se résigner à dire, comme l'a déclaré dans une interview à la presse l'avocat de Salah Abdeslam au procès de Paris à propos de son client : « C'est un petit con de Molenbeek issu de la petite criminalité. Il a la cervelle d'un cendrier vide, il est d'une abyssale vacuité ». Mais si ce jugement lapidaire correspond au personnage, comment situer les multiples rôles joués par ces deux personnages dans la préparation de ces attentats ?

En tout cas, l'« entrée en jihadisme » d'Abdeslam et d'Abrini reste énigmatique dans ses motivations bien qu'Abdeslam ait fait à la cour de Paris une déclaration solennelle d'être un combattant qui ne reconnaît qu'Allah et qui refuse la justice humaine. Abrini, au procès de Bruxelles, s'est déclaré « combattant de Dieu ». Comment démêler les paroles et les conduites de ces deux autoproclamés « combattants d'Allah », mais dont la loyauté semble douteuse ?

Un combattant actif

Une figure combattante missionnée pour appuyer la réalisation des attentats. Il s'agit du Tunisien Sofien Ayari né en 1993. Il est parti de Tunisie en 2014 dans les rangs de l'Etat islamique au sein duquel il fait partie des forces d'élite. Il entre en Europe en 2015 avec un faux passeport. Il fera partie de l'équipe opérationnelle des deux attentats. Il est déjà en train de purger deux peines : à 30 ans de réclusion en France pour la participation à l'attentat de Paris, à vingt ans en Belgique pour la participation à la fusillade de Forest.

Les autres inculpés le sont pour leurs appuis logistiques aux attentats (logement, fourniture d'explosif, d'armes, transports).

Parmi eux, l'un est un militant du radicalisme islamique socialisé dans sa jeunesse dans des cercles bruxellois. Il s'agit de Bilal El Makhoukhi, qui a une carrière dans les rangs du radicalisme, à commencer par le mouvement Sharia4Belgium qui lui avait valu une peine de 5 ans au procès d'Anvers. Il est né en 1989. Il est parti en Syrie en 2012. Il a été blessé à une jambe en décembre 2013 pour être amputé d'une partie de la jambe.

Un autre est Hervé Bayingana Muhirwa issu d'une famille de réfugiés politiques Belgo-Rwandais, converti à l'islam, né à Kigali en 1985.

Un troisième est le Bruxellois Ali El Haddad Asufi qui est né en 1984. Pendant ses humanités techniques à l'Institut Cartigny d'Ixelles, il fréquente les mêmes classes qu'Ibrahim el Bakraoui (qui se fera exploser à l'aéroport de Bruxelles) et qu'Ibrahim Farisi (voir *infra*). Ceci donne une indication du mode de socialisation et d'adhésion à l'islamisme dans les réseaux juvéniles masculins pendant les années 2000. Il a servi d'appui logistique à l'acte terroriste aux attentats

de Paris tout comme celui de Bruxelles. C'est ainsi qu'au tribunal de Paris il a déjà été condamné à dix ans de prison avec une période de sûreté des deux tiers.

Enfin les deux frères Smail et Ibrahim Farisi, qui comparaissent à pied libre, sont accusés d'avoir donné en usage l'appartement qu'ils louaient à Schaerbeek pour la préparation des explosifs en répondant à la demande de leur ancien copain de classe, Ali el Haddadi Asufi.

Dans cette cellule, ont donc convergé des personnes impliquées dans le jihadisme et le terrorisme, certaines ayant des parcours proches et une plus longue fréquentation entre autres dans la période scolaire.

5. Le procès d'assises et la parole des inculpés

Pour discerner à travers ce procès le sens de l'action des inculpés, il faudra voir et discerner à quoi correspond la parole des inculpés tout comme celle de leurs avocates et avocats.

Adoptent-ils une parole opportuniste consistant à doser et à ajuster leur verbe afin de parvenir à encourir la moindre peine possible ? Une question d'ailleurs qui se module de manière différente suivant les inculpés. Certains n'ont plus rien à perdre, d'autres essaient de limiter leur nouvelle peine, celle à laquelle ils sont déjà condamnés est déjà assez longue, d'autres encore essaient de trouver la clémence du jury. Comment ces situations différentes auront-elles un impact sur leurs discours ? Comment ceux dont la durée de la peine, déjà accumulée à cause de l'attentat de Paris, dépasse déjà leur expérience de vie, comme Abdeslam ou Abrini, seront-ils amenés à se positionner dans ce procès ? Continueront-ils à se donner absents ? Chercheront-ils des arguties procédurales ? Avoueront-ils par tactique ou en vérité la participation à leur terrible conduite collective ?

Parleront-ils de la participation à cet attentat en regardant avant tout aux conséquences de leurs paroles pour eux-mêmes ou par compassion pour les victimes décédées ou survivantes ? Feront-ils preuve d'une repentance, à la manière d'une conversion totale, reniant clairement leur adhésion à la doctrine haineuse et mortifère de l'organisation pour laquelle ils ont commis cet acte ? Renieront-ils leur acte ou également l'idéologie religieuse-politique de l'islamisme qui le fonde ?

Ou bien, comme semblent le faire Abdeslam et Abrini, se positionneront-ils dans la posture de « combattants d'Allah » rejetant même, comme l'a fait Salah Abdeslam les premiers jours du procès de Paris et lors du procès belge concernant la fusillade contre les forces de l'ordre, affirmant que seule la justice d'Allah compte et non pas celle humaine du tribunal et clamant leur fidélité à Allah et à l'État islamique ? Ces paroles sont-elles avant tout des signes d'un cynisme moral ? Sont-elles l'instrumentalisation de la tribune offerte dans ce procès largement médiatisé dans un but de propagande jihadiste ? Ou sont-elles, pour ces soldats qui ont en partie trahi par leur ambiguïté ou leur couardise la parole donnée aux leurs en ne se faisant pas exploser, une manière de sauver leur face, d'effacer leur faute d'hypocrisie condamnée par le Prophète lui-même. Ils se montrent ainsi comme de courageux fidèles de l'islam et adeptes de l'État islamique, défiant les mécréants, souffrant en plus de la maltraitance en prison de la part des infidèles, souffrant ainsi pour la gloire d'Allah. Ainsi leur honneur, leur *'ird*, est sauf à tout point de vue. Le leur d'abord, mais également celui de l'opinion publique musulmane, car elle n'aura pas à avoir honte de lui : même s'il a commis un acte que d'aucuns ne considèrent pas comme bon, il reste un fidèle d'Allah.

Que d'aspects psychologiques, moraux, sociologiques, psychosociologiques à cerner pour parvenir à voir un peu plus clair dans les « raisons profondes » de ces personnes qui ont mis en œuvre cet attentat ! Ce serait ce que les parties civiles, l'opinion publique attendent de ce procès. Et ces questions débordent ce que ce procès peut faire, car son but est avant tout de déterminer le degré de participation de ces inculpés à des actes criminels et non pas de cerner les opinions des inculpés ni leurs motivations. Et le procès n'a pas pour but premier de comprendre le sens de cette violence de masse ni de sonder le mystère de ce qui apparaît aux parties civiles comme un « mal » qui a été commis.

6. Les raisons de l'action terroriste dans le contexte musulman sunnite

Est-ce que le procès qui est en train de se dérouler permettra de sonder en profondeur les raisons qui ont amené ces gens, ces jeunes à réaliser cet acte criminel.

Je ne pense pas. Les personnes qui suivront les longues semaines ou les mois de ce procès ressentiront peut-être un sentiment d'insatisfaction, voire de colère. Elles connaîtront probablement mieux les faits matériels d'organisation de cet acte criminel. Elles seront saturées par le flot des paroles ou d'absence de parole tout au long de cette joute qu'est le procès, entre les différentes parties en présence, les inculpés, leurs avocats, les parties civiles, l'accusation. Mais quel sens donner à tout cela pour comprendre un peu mieux les raisons de ces actions humaines ?

Pour structurer un peu ces masses d'informations et parvenir à conduire une analyse en quête des raisons de cette action de violence, il est utile de retenir quatre paliers de construction de l'action⁵. Ils sont les suivants :

- Les idéologies, en l'occurrence celles qui sont devenues hégémoniques au sein de l'islam sunnite depuis les années 1960-70. Nous en avons parlé au début de ce texte. Mais comment des jeunes musulmans ont vécu et se sont embarqués dans cette folle et criminelle aventure ?
- Les idéologies critiques de la domination qui se croisent avec les idéologies religieuses. Dans l'idéologie qui se mobilise lors de ces attentats, ce n'est pas seulement une dimension religieuse-politique, mais c'est aussi une dimension faite de rapports de domination.
Prendre en compte les idéologies, c'est reconnaître la force et le poids des idées dans la vie individuelle et collective et dans l'orientation de l'action.
- La structure des personnalités et en particulier celle qui se pense par la catégorie de la virilité faite d'insoumission et de ressentiment.
- La socialisation, les compagnonnages et les solidarités comme structure anthropologique de jeunes (hommes) nichés dans la marge de la société.

⁵ cf. J'ai dégagé ces paliers qui sont autant de « raisons d'agir » des personnes concernées dans F. Dassetto, *Jihad u akbar. Essai de sociologie historique du jihadisme terroriste dans le sunnisme contemporain (1970-2018)*, PUL, 2018. Des approfondissements devraient encore se poursuivre.

Les paroles des inculpés, les conduites qu'ils ont eues lors des attentats feront apparaître l'un ou l'autre aspect de ces quatre axes (et peut-être d'autres) à prendre en compte pour parvenir à approcher les logiques qui permettent de comprendre quelque peu leur implication dans cette tragique aventure.

A. Des jeunes musulmans européens et des idées « religieuses » qui ont hégémonisé le monde musulman contemporain

Nous avons évoqué plus haut (pp.2-5) le contexte de l'histoire contemporaine de l'islam qui est indispensable pour comprendre le contexte et la matrice idéologiques de ces attentats. Le prendre en compte est absolument indispensable.

Demandons-nous ici comment l'enfance et l'adolescence bruxelloises et mondiales des inculpés de ce procès se sont déroulées pendant des années qui ont vu s'enchaîner plusieurs étapes et ont vu la pensée avec des référentiels religieux prendre de plus en plus de place dans l'univers de sens des populations musulmanes.

Situons-nous dans la trajectoire des personnes jugées dans le procès en cours. Pendant leur enfance se forge l'idée d'un nécessaire retour à un islam total et rigoureux, suivi de celle d'un nécessaire jihad. Ce sont des années d'effervescence religieuse. À Bruxelles, tout comme dans le monde et parmi les musulmans européens, s'établissent et se développent des lieux de culte, des organisations éducatives et des associations religieuses-politiques. Certaines mettent l'accent sur les conduites quotidiennes, le respect des normes (prière, halal). D'autres font des liens avec des événements, notamment en Palestine.

Dans les mêmes années, à leur adolescence dans les années 1990, un leader important marque la jeunesse musulmane européenne, en partie celle belge, bruxelloise et française. C'est Tariq Ramadan, de nationalité suisse où vit sa famille, réfugié politique, d'une famille issue des Frères musulmans, et forgé par la culture du militantisme de cette organisation. Tariq Ramadan ne prône pas un jihad armé, mais prône le « jihad » d'une identité musulmane fière en Occident. Il a hérité du mouvement des Frères musulmans une attitude radicalement critique de l'Occident capitaliste et dominateur. Ramadan dispose d'une licence en littérature française. Il parle un français parfait qui sonne aux oreilles des jeunes comme une langue émancipatrice à la différence de la plupart des innombrables leaders religieux qui ou bien ne parlent que l'arabe - ou bien un français arabisé. Ramadan propose d'ailleurs avec vigueur l'importance pour les jeunes de l'immigration de s'affirmer de plein droit dans la société européenne et de quitter leur statut d'immigrés, d'avoir une conscience fière de leur identité musulmane et de leur identité non-européenne.

Un malaise s'installe dans la jeunesse, d'autant plus que d'autres prédicateurs que Ramadan prônent un discours plus radical et plus tranché et surtout un discours plus isolationniste disant que les musulmans se doivent de vivre entre eux, suivant les normes de l'islam, qu'en particulier les femmes doivent suivre.

L'attentat d'Al Qaida du 11 septembre, conduit à l'enseigne du jihad total, aggravera le malaise et la situation d'une partie importante de la jeunesse musulmane européenne et bruxelloise. L'attentat du 11 septembre suscite une grande inquiétude en général, ce qui est inévitable devant l'ampleur d'un tel événement et devant cette idéologie venant du fond de la société arabe. Dans la population des signes d'hostilité contre la présence musulmane se multiplient. Même dans la population non hostile aux musulmans, des questions se posent de manière inévitable. Dans les

écoles on cherche à débattre, on pose des questions aux élèves. Ceux-ci ne comprennent rien à ce qui se passe, ils ne connaissent pas grand-chose à l'histoire du monde musulman et du monde, à la géopolitique, aux mouvements sociaux. Ils savent juste qu'il faut revenir à l'islam et le faire triompher, que l'Occident est opposé aux musulmans et se positionnent souvent suivant une position diffusée en particulier par les Frères musulmans, en ne se prononçant pas sur l'attentat, en disant : « L'Occident nous demande de nous justifier, mais nous n'avons pas à le faire ». Ou encore : « L'Occident a commis bien plus de crimes ». Les adultes musulmans et tout le monde sont désarçonnés par ces réactions et suivent dans les années ultérieures : une spirale de violence armée. Chaque monde se retranche dans ses positions, chacun se construit en lui-même, au pire avec une attitude hostile, au mieux avec une défiance méfiante. Des personnes et des groupes cherchent à établir des contacts mais pour cela ils doivent ramer à contre-courant, ou faire comme si la question des positions réciproques divergentes n'existait pas : dans cette incapacité à s'entendre et à se comprendre, ignorer la difficulté était peut-être la voie la plus facile.

Le devenir des jeunes dépendra fortement des jeunes eux-mêmes, de leur orientation de vie, du devenir des familles, de la capacité des familles elles-mêmes, du père et de la mère, de comprendre la réalité où ils vivent, des besoins éducatifs de leurs enfants, tiraillés entre le contexte de vie et les changements contemporains, les traditions d'origine, les injonctions des nouvelles visions religieuses. Pas mal de parents, des pères surtout, se donnent absents. Des jeunes glissent dès le jeune âge dans la déviance, la criminalité au quotidien, celle de la vente de drogue et de petits larcins, assorties d'une culture du clinquant, du paraître, des boîtes de nuit, de l'alcool. Un jeune d'origine turque avait déjà écrit dans les années 1980 un récit autobiographique intitulé « Comme un mouton sans berger », pour parler à la fois de sa situation de jeune, seul pour se construire un chemin dans la vie en Belgique mais aussi la violence des méthodes éducatives familiales et du paternel, ce dernier toutefois absent.

La première décennie 2000 se déroule dans un certain marasme à la recherche d'un cheminement au sein de la société.

Pour certains jeunes, dont ceux parmi les inculpés, c'est un mal-être certain dû à des raisons individuelles, collectives, familiales.

L'idéologie religieuse semble fournir un horizon de vie. Mais en même temps, chez un bon nombre d'entre eux, l'attrait de la vie entre amis, la quête d'argent, le sexe invitent à emprunter d'autres chemins. C'est certainement une génération perturbée qui emprunte des chemins très contrastés.

C'est dans ce terreau de base que les réalités concrètes empruntent une nouvelle vision religieuse. Dans les clameurs irakiennes et syriennes, des guerres issues du mouvement de révolte du Printemps arabe, un leader issu du jihadisme, Abou Bakr al Baghdadi lance le projet de créer un Califat musulman. Ce mot d'ordre est à la fois concret s'inscrivant dans une lutte armée et utopique, ancré sur une mythologie issue de l'histoire mythique de l'islam, ancré concrètement dans les attentes d'espoir d'avenir et dans l'espoir d'un renouveau du monde musulman. Il a un agenda concret, immédiat : il s'agit de partir pour combattre, soutenir les musulmans et faire faire un tournant à l'histoire de l'islam.

Chez des jeunes ne disposant pas d'outils d'analyse de la réalité, vivant par le web au sein d'une histoire en train de se faire, alimentée dans l'autoproduction des réseaux sociaux, ce projet prolonge et permet aux idées auxquelles ils ont été socialisés depuis l'enfance d'aboutir. Mais

par la même occasion leur permet de donner une orientation -même si elle est absurde- à leur vie et de se donner l'illusion de sortir de leur mal-être. Certains d'entre eux, peut-être, en sacrifiant leur vie au nom d'un idéal illusoire.

C'est ainsi que, comme nous l'avons déjà noté, à partir de 2001 et surtout de 2014 des milliers de jeunes prennent le chemin du jihad syrien et irakien. Jihad qui se terminera en 2018 quand l'élan victorieux du Califat sera brisé par son propre délire de puissance totalitaire et par les attaques armées des diverses coalitions qui s'y opposaient.

Cet historique des narrations religieuses de l'islam dans les dernières décennies constitue un bain de valeurs, de styles de vie, de visions du monde qui a alimenté la jeunesse musulmane née dans les années 1980-90. Pour le moment, cette histoire semble prendre un tournant avec la fin du Califat et l'on ne sait pas bien ce qui se passe dans la succession des générations.

Mais certainement que les inculpés à ce procès et des responsables de ces attentats ont été imprégnés par cette histoire. Il s'agirait donc de voir comment les références à ces idéologies religieuses apparaissent dans les motivations, argumentations et dans le poids qu'elles ont, et non seulement pour le départ au jihad mais également pour les actions entreprises. Ceci dit en précisant deux aspects. Il faut bien noter que dans la prise en compte du poids des idées il ne faut pas se braquer sur la cohérence de celles-ci ou sur la profondeur de la connaissance. C'est une erreur que l'on fait fréquemment lorsque l'on souligne par exemple le fait que ces personnes connaissent peu l'islam, ou qu'elles n'ont jamais lu le Coran et ceci pour conclure que l'idéologie religieuse ne compte pas. Il y a une logique de fond dans la prise en compte des idées par les humains, à savoir que des idées peuvent avoir une efficacité dans la mesure où on les considère comme vraies et efficaces. Et on les considère comme efficaces dans la mesure où l'on souhaiterait qu'elles le soient. Ainsi on considère comme plausible une vision de l'islam ; on considère important, il fait sens de parvenir à y croire, cela donne de l'espoir, ouvre un horizon, devient même une obligation intime, rassure.

Reste malgré tout à comprendre comment dans le cas de ces attentats, cette obligation implique le fait de tuer des êtres humains : il importe que l'obligation se construise aussi dans l'idée que ces autres portent atteinte, par leur seule existence, à la cause que l'on veut défendre. L'autre devenant celui hostile et dangereux de manière totale.

À ce point, quoi qu'il en soit du contexte, la responsabilité de chaque personne est engagée, à moins de vouloir affirmer que les relations entre humaines se poursuivent dans la logique de la violence totale réciproque propre aux sociétés de l'âge du fer.

On ne sait pas si et comment les enfants, les jeunes, les adolescents et jeunes adultes qu'étaient les inculpés ont été socialisés à l'islam en général et plus particulièrement au radicalisme islamique pendant les années 2000. Ces années qui ont vu l'action armée se diffuser et se théoriser en tant que « jihad », en tant qu'une « guerre sainte » obligatoire et en défense de l'islam.

On ne sait pas en quoi les personnes inculpées ont été en contact avec les idées qui circulent et qui se forment dans ces années 2000. Il est possible que l'un ou l'autre ait fait partie de la génération des « professionnels du jihad » qui est née dans le contexte des groupes combattants nés lors de l'occupation américaine et occidentale de l'Irak, et entre autres de l'extension d'al-Qaida en Irak fondé et animé par le leader al Zarkawi.

Mais certainement, c'est à partir de 2011 et de la naissance dans les pays arabes du grand mouvement populaire de révolte de la jeunesse que l'on a appelés le « printemps arabe », que

ces personnes semblent s'engager dans l'action armée. Il s'agit pour de nombreux jeunes de partir en soutien des peuples qui s'insurgent. Et ceci particulièrement en Syrie où el Assad, aidé par la Russie et l'Iran, déclenche une répression radicale et par tous les moyens pour garder le pouvoir dictatorial de sa minorité Alaouite. La révolte juvénile du Printemps devient une lutte armée féroce et se dessine nettement comme une révolte conduite à l'enseigne de l'islam radical.

Lors du procès, comment apparaîtra l'analyse que les inculpés font de leur participation aux actions de l'État islamique, mais aussi au sujet de ce mouvement né au sein du sunnisme et en général au sujet de l'islam politique ?

À ce propos, sauront-ils analyser le mouvement qui a traversé le monde sunnite depuis les années 1990 et qui a culminé dans de multiples organisations radicales-politiques islamiques dont l'État islamique, ce dernier étant l'organisation à laquelle ils ont prêté allégeance ? Auront-ils pris conscience du sens de leur geste et auront-ils pris conscience du jeu dans lequel ils ont joué, fantassins d'un monde et parfois de stratégies géopolitiques qui les dépassent complètement ?

Sauront-ils, voudront-ils, seront-ils appelés par le déroulement du procès à analyser par quels canaux concrets, par quels cheminements dans leur jeunesse bruxelloise des années 2000-2010 ces mouvements radicaux, par l'influence de qui, concrètement, ces jeunes ne donnent pas seulement leur adhésion générale au radicalisme islamique et à ses principes révolutionnaires islamiques, mais entrent dans l'engrenage d'un engagement personnel qui les amène à s'engager dans l'action armée et, pour finir, à accomplir le geste irréparable de commettre ces attentats, et pour certains d'entre eux sacrifiant leur vie et bousillant définitivement leur vie ?

La question revient aussi au fait de savoir si l'adhésion aux idées de l'islamisme radical a motivé et motive encore aujourd'hui l'ensemble des inculpés ou seulement certains d'entre eux. C'est que quelqu'un comme Salah Abdeslam, qui figure parmi les principaux inculpés, semble n'avoir jamais manifesté une dimension religieuse très motivée, malgré le fait qu'au procès de Paris il se soit déclaré soldat de Dieu. Tout comme son compère et ami de longue date, Mohamed Abrini, qui aurait clamé aux policiers dans le contexte des protestations des inculpés contre les fouilles corporelles ; « Ce n'est pas comme ça qu'on traite des serviteurs d'Allah ». Peu importe : la rhétorique et le vocabulaire issus du discours religieux islamique radical, la narration qui s'est construite à partir de là offre un cadrage, permettent d'avancer un sens de la réalité.

B. Une autre dimension idéologique : le prolongement de la lutte anticoloniale

L'idéologie religieuse-politique islamique est un élément déterminant qui va motiver l'action armée jihadiste et l'action terroriste, y compris celle suicidaire.

Mais une autre dimension peut se cumuler avec celle-ci : c'est la mémoire et la référence au passé colonial et au traumatisme causé par l'occupation des territoires musulmans par les puissances européennes, la France et le Royaume-Uni avant tout, et en moindre mesure l'Espagne et l'Italie. À partir de la moitié du XIX^e siècle, le monde musulman, qui est et se pense comme un grand univers de civilisation et de puissance, est quasi entièrement dominé par la culture et la civilisation occidentale. De nombreux mouvements de révolte se manifesteront. Ils prendront forme en particulier dans les années 1920-1930. Ils parviendront à

obtenir, souvent par la lutte armée contre le colonisateur, leur indépendance dans les années 1950-60. Selon certains analystes, le radicalisme qui s'exprime par l'idéologie religieuse n'est que le prolongement de la lutte anticoloniale, la dimension islamiste serait une expression de langage, mais dans le fond il ne serait que le prolongement de l'opposition à la domination occidentale.

Je pense qu'il est plus pertinent non pas d'opposer pensée politique et pensée religieuse, mais de considérer plutôt que les deux dimensions, celle d'une opposition à la domination de la culture et des puissances occidentales et celle de la formulation d'un projet politique et social sur base d'une pensée formulée selon les codes religieux, se juxtaposent.

Cette juxtaposition apparaît par exemple dans une figure majeure du radicalisme politico-religieux comme l'égyptien Saïd Qotb qui dans les années 1950 formule dans des écrits, notamment après un séjour aux États-Unis comme attaché de l'ambassade égyptienne, une hostilité radicale contre la domination culturelle occidentale. Oussama Ben Laden, dans les années 1990, formule une doctrine analogue avançant l'idée d'un « jihad international ».

Il s'agirait de comprendre si cette dimension d'opposition « antioccidentale » de racines anticoloniale est présente dans les motivations des personnes inculpées. Cette opposition peut se mélanger autre avec l'opposition à Israël (et « aux juifs »), qui est considéré comme avoir occupé le territoire palestinien avec son État ethno-religieux juif, avec le soutien des Occidentaux et en particulier des Américains, en faisant payer aux musulmans (auxquels on réduit les populations palestiniennes, alors qu'il y a aussi des chrétiens et des agnostiques) le prix de la culpabilité au sujet de la Shoah alors qu'elle est une faute fondamentale de l'Occident européen. L'invasion anglo-américaine et occidentale de l'Irak en 2003, un acte criminel impuni dont les responsables sont totalement impunis, ajoute une nouvelle raison à cette hostilité à l'égard de l'Occident toujours dominateur. Et cette opposition à l'Occident se manifeste aussi dans des mouvements qui veulent rompre avec l'Occident cherchant une voie propre vers la modernité, qui se dira « postcoloniale » ou « décoloniale ».

Cette analyse géopolitique, qui prend des aspects nouveaux dans des élites intellectuelles, culturelles et politiques contemporaines et qui est en partie paradoxale, car il y a en même temps une adhésion générale notamment à la culture américaine et au modèle économique mondialisé, est-elle présente dans les paroles et les énoncés des personnes inculpées ?

En tout cas, cette opposition globale à l'Occident peut expliquer en partie le fait que la décision de commettre un tel geste à l'égard d'une population de « concitoyens » bruxellois suppose une dose de haine globale et à la limite d'une rupture d'humanité. Celle-ci peut être justifiée par un argumentaire religieux (la doctrine de la « jâhilîya », celle des « mécréants » qui refusent la religion et l'enseignement du Prophète) mais peut aussi s'alimenter politiquement et très concrètement dans les réalités contemporaines.

C. Des personnalités individuelles particulières

Les idéologies religieuses et oppositionnelles nous renvoient à des raisons idéelles et collectives qui expliqueraient des justifications et des motivations à entreprendre des actions criminelles de l'ampleur de celles de ces attentats.

Mais pour comprendre ces actions, il ne faudrait pas ignorer des dimensions plus liées au parcours de vie individuel et aux dynamiques des noyaux familiaux de ces personnes. Ou plus exactement : il s'agit de traits individuels mais qui laissent entrevoir des caractéristiques

récurrentes au sein de certaines familles et certains individus d'origine familiale de type patriarcal.

L'émergence de ces traits est analysée et décrite par des psychopédagogues, des psychiatres et des psychanalystes. Dans certains cas, ce sont également des analyses d'ethnologues qui étudient des structures familiales et des structures de personnalités. Comme c'était le cas de l'ethnologue du monde algérien, Germaine Tillion, dans son livre déjà ancien en partie oublié, *Le harem et les cousins* (éd. du Seuil) dont la première édition a été publiée en 1966.

Ces dimensions individuelles-familiales prennent de multiples aspects et me semblent manquer une vision d'ensemble cohérente.

Pour comprendre ce choix individuel d'adhérer à une idéologie et à une pratique de mort, pouvant devenir même un suicide dans un but offensif, est-il suffisant de faire référence à l'endoctrinement de leaders ou faut-il recourir aussi à des causes plus profondes de la personnalité ?

Faut-il évoquer plus largement la structure masculine-familiale forte de l'honneur qui structure la personnalité, celle masculine avant tout, de familles d'origine patriarcale comme celles maghrébines ? Honneur qui n'admet pas de ne pas être reconnu dans sa supériorité, d'être critiqué, allant jusqu'à se mettre en marge s'il y a risque de la critique. C'était la personnalité masculine exigée dans les sociétés tribales dans lesquelles revenait à l'homme de défendre les biens et les femmes, donc de défendre son honneur. C'est une personnalité non dialogique, sauf avec les siens, et qui met des bases pour le déploiement de la violence. En l'occurrence, c'est la violence radicale à l'égard de ceux qui portent atteinte à l'honneur de l'islam, ce qui permettrait de comprendre le succès du radicalisme islamique et de la doctrine extrême du terrorisme à la lumière d'une structure atavique des personnalités masculines. On pourrait invoquer un autre aspect que tout le monde s'obstine à taire. C'est le fait que la socialisation que ces jeunes reçoivent dans leurs familles, et ensuite dans le quartier, reste débitrice d'une culture patriarcale-endogame. Elle forge des jeunes hommes mal adaptés à cohabiter avec d'autres qui ne font pas partie du « nous », à accepter la concurrence avec d'autres, à repenser leur relation aux femmes autrement que par la démonstration de leur virilité et de leur capacité de domination. Dans la société contemporaine qui est concurrentielle, ces jeunes acceptent avec difficulté le fait de ne pas être dominants et le risque de perdre. Plutôt que d'échouer (à l'école, dans la recherche d'un emploi, dans leur ostentation de succès, ou ailleurs), ils préfèrent choisir eux-mêmes d'échouer en se repliant dans leur niche. D'un coup, ils sont frustrés de ne pas pouvoir exercer leur autorité partout, de ne pas être reconnus. Un film sorti en 2008, *Les Barons*, du cinéaste Nabil Ben Yadir avait pointé avec humour cette inadaptation, tout en ne voyant pas ses racines fondamentales.

Ceux qui leur promettent richesse ou gloire, occasion de bravoure et de virilité, que ce soit par des larcins de toute sorte ou de combat pour l'islam, sont accueillis comme proposant des parcours de vie possibles et attrayants. Ils le sont d'autant plus qu'ils font la nique à une société dont ils ne se considèrent pas entièrement membre, et qu'ils considèrent antinomique à leur être « hommes ».

Les familles, les éducateurs et éducatrices, les commentateurs continuent à taire cet aspect.

On continuera à accuser le contexte sans se demander comment il se fait que de nombreux jeunes dans les mêmes conditions sociales et territoriales, cheminent dans la société et que des

familles évoluent dans leurs mentalités. Avec difficulté, certes, car la condition sociale de populations moins nanties et immigrées est moins facile que pour d'autres.

On n'osera pas regarder la réalité de certaines familles. On exaltera l'ambiance « chaleureuse » de ce village urbain ; on ne regardera pas les conséquences de la clôture de la société patriarcale-endogame et le rétrécissement des relations sociales qu'elle engendre, ni ses rivalités internes, l'enfermement des femmes, l'exaltation de la valeur d'hommes, ceux que l'ethnologue française, Germaine Tillion, avait qualifiés des « mâles insoumis ».

Cette société et la vision néoconservatrice de l'islam se confirment réciproquement d'autant plus que la morale islamique et sa rigueur sont reconnues comme la seule pouvant apaiser, en les canalisant, les ardeurs de ces « mâles insoumis ».

Faut-il évoquer des dimensions plus profondes à cet honneur masculin en quête d'une virilité accomplie et de sa puissance, aboutissant à une impasse tragique pour les autres et pour soi-même ?

Honneur aussi pour celui qui commet cet acte, le jeune en particulier, qui ayant connu une jeunesse déviante, ayant commis des délits, ayant fait le déshonneur de sa famille, cherche à se racheter suivant les enseignements de ceux qui lui parlent de l'honneur de combattre et éventuellement de mourir pour la cause noble de la lutte pour l'islam, ce qui sauvera aussi l'honneur de sa famille.

Faut-il attribuer ce tournant vers le radicalisme à des situations familiales fragiles, ce qui est une occurrence fréquente dans des familles de jihadistes. Ou bien des familles qui connaissent une violence du père à l'égard de la mère ou des enfants : un père qui à la fois prétend exercer son autorité absolue et d'autre part qui manque d'autorité et se donne absent dans les contextes contemporains où fonctionnent, où prévalent des formes dialogiques d'autorité et dans des contextes où lui-même est mis en question. La violence faite aux femmes et la situation de mariages arrangés, assortis d'une maternité précoce, et pas nécessairement voulue rapidement, peuvent aussi comprendre une enfance insécurisée qui se réfugie dans la marginalité de l'entre-soi et de l'attachement des « copains », les « frères », les « cousins » (j'y reviendrai au point suivant).

Faut-il chercher des dimensions psychanalytiques plus profondes ou bien faut-il regarder cette orientation vers le radicalisme terroriste qui justifie toute violence contre l'ennemi radical et le transfert dans une sorte de jeu post-moderne, nourri par les narrations des images et des séries vidéos, ce à quoi ressemblait l'esthétique des vidéos diffusées par DAESCH dans ses habiles images de propagande où la narration ignore toute dimension morale à l'égard d'autres humains différents des « siens ». C'est à ces images et à cette vision du monde que s'alimentent pas mal de jeunes lors de leur processus de radicalisation.

Ou faut-il conclure, sur le plan subjectif, à la manière de Hannah Arendt en 1962 lors du procès du criminel nazi enfin capturé Adolf Eichman, l'officier allemand responsable de la logistique de la « solution finale » de l'extermination des juifs. Devant les allures et les arguments de ce bureaucrate de l'extermination de masse, Arendt avait conclu à la « banalité du mal », une expression un peu malheureuse, car dans l'intention de Arendt ce n'est pas le « mal », à savoir l'extermination systématique des Juifs qui est une banalité, mais c'est la conduite morale de l'auteur du mal qui se retranche derrière la banalité. Eichman se présente et se voit comme un simple gestionnaire, posant des actes techniques de gestionnaire et se limitant à obéir aux ordres. Regard à multiples tranchants qui pourrait avoir l'avantage d'éviter de voir les auteurs

de ces actes comme des génies du mal leur donnant une certaine grandeur de héros négatifs mais au contraire il pourrait amener à les voir juste comme des « mauvais garçons » d'une génération immigrée et mal socialisée dans la société où l'émigration de ses parents l'a amenée à vivre. Leurs avocats respectifs et eux-mêmes chercheront à se montrer sous l'un ou l'autre de ces angles suivants les intérêts poursuivis dans ce jeu de mise en scène qu'est ce procès.

Ces aspects plus individuels et relevant de vécus subjectifs et familiaux permettraient aussi de donner une dimension plus convaincante à des analyses macrosociologiques simplificatrices qui font le lien entre des conditions sociales fréquentes dans les populations issues de l'immigration d'une part, et d'autre part les départs au jihad. Une liaison causale qui est contredite du fait que de nombreuses personnes dans la même situation sociale n'entrent pas dans la lutte armée, ne commettent pas des actes terroristes de masse et ne se donnent pas la mort en commentant des actes de terreur.

Je ne sais quels aspects individuels et familiaux, plus intimes et secrets, pourront être éclairés par les paroles des inculpés, de telle sorte que les victimes et les parties civiles puissent parvenir à comprendre les raisons pour lesquelles eux-mêmes, leurs proches, ont eu à souffrir, brûler leur temps de vie, en sortir avec des handicaps ou encore mourir.

Je ne sais pas si le procès permettra de cerner les multiples aspects de cette dimension familiale, car ceux-ci restent souvent dans le secret des individus et des familles surtout lorsque chez les uns et les autres il n'y a pas de position franche de repentance et de conversion morale. Et c'est certainement dans le fond de toutes ces personnes qui se trouve le secret de leurs dits ou non-dits lors du procès et de leur capacité ou pas d'un retour réflexif sur eux-mêmes.

En disant en même temps que la prise en compte de ces dimensions n'enlève en rien pour eux le fait que leur responsabilité individuelle d'adulte est pleinement engagée à la hauteur de la gravité et de la responsabilité de leurs actes.

D. Un compagnonnage en marge

Peut-être qu'il importe de garder l'attention à un aspect déjà évoqué au point précédent, à savoir que dans l'ensemble des inculpés pour les actes de terrorisme commis à Paris et à Bruxelles - pratiquement tous des hommes - figurent des cas ou bien des liens de parenté, ou de jeunes socialisés dans la même école ou d'autres qui ont noué de liens de connaissance dans leurs pratiques de délinquances, ou dans leurs séjours en prison.

Dans les multiples formes de toutes ces marginalités, intensément partagées dans la situation actuelle du procès, se noue une sorte de cousinage faite de solidarité, de loyauté, d'expérience commune, d'intérêt partagé, de silences protecteurs, mais probablement aussi de contrôle social, de crainte réciproque, tout comme de rapports de forces entre les individus.

En être attentif, c'est aussi comprendre des traits de personnalités et de structures de ce réseau et groupe à finalité criminelle de grande ampleur.

C'est en décodant les enchaînements des actes de ces attentats ainsi que les propos et attitudes des inculpés autour de ces quatre axes - l'idéologie religieuse, l'idéologie politique, le compagnonnage, les façonnements individuels-familiaux - que l'on pourra tenter d'apaiser la quête de comprendre pourquoi, mais aussi comment, ces quelques jeunes de l'époque ont commis cet acte meurtrier, bousillant ainsi la vie d'innombrables hommes, femmes, familles et en définitive leur propre vie ou à tout le moins une partie de celle-ci comme celle d'autres.

Conclusion

Les réflexions que l'on peut conduire à partir des paroles et des faits établis lors de ce procès, en amont des stratégies tactiques, ne permettront pas de tout comprendre, mais permettront tout de même d'éclairer certains aspects des raisons et des motivations ainsi que de l'évolution des inculpés. On peut en tout cas l'espérer. Ce serait un volet bénéfique de ce procès.

En amont des culpabilités des uns et des autres, aboutir à une réflexion et à un débat sur les causes et les processus de cette radicalisation extrême serait important d'autant plus que, hélas, il n'y a - et il n'y aura probablement pas - d'autres lieux où cette réflexion et un débat pourront intervenir.

Il ne pourra toutefois se tenir ni dans l'espace politique ni dans la société civile.

En effet, la question des relations entre société et populations musulmanes d'origine migrante est brûlante, mais toujours sur le fil d'accusations et de défenses réciproques, emportées par le flot de processus sociaux mal maîtrisés.

L'analyse de la genèse de ce radicalisme en général et en concret dans la société belge et bruxelloise, ne peut se faire.

Par manque d'analyse on aboutirait vite à des accusations réciproques.

Les organisations et acteurs religieux musulmans - hommes et femmes - préfèrent faire comme s'ils/elles avaient tourné la page, ou comme si ce fait social d'adhésion assez large et de propagation du radicalisme n'avait jamais existé ou comme si le contexte était en faute.

Les jeunes adolescents d'aujourd'hui ne semblent plus fabuler sur les faits héroïques de l'État islamique, affirmant leur honneur en manifestant bruyamment et en clamant aux victoires de l'équipe nationale marocaine de football, aux championnats du monde ou simplement suivent les séries comme les autres jeunes. On dit que la réalité est autre. Les acteurs religieux musulmans ne font pas d'analyse critique et ne savent pas conduire une analyse sociologique et politique d'eux-mêmes. Au mieux, ils tiennent un discours moralisateur. La société en reste hérite de la lourde tâche de traquer ceux qui ont commis des délits.

Cette impossibilité de réflexion et de retour de l'ensemble de la société - musulmane et non musulmane - sur ces trois/quatre décennies de radicalisme qui l'on fortement marquée est d'autant plus de mise que les sciences des sociétés ne parviennent pas à remplir leur tâche historique d'alimenter l'analyse qu'est la présence de ce fait social, culturel et civilisationnel majeur des sociétés européennes contemporaines qui ne font souvent qu'alimenter des positions de principe ou idéologiques.

Entretemps, les générations musulmanes se succèdent, les clivages socio-culturels, socio-religieux et socio-ethniques peinent à sortir de l'impasse, voire prennent la forme d'un contentieux politique sur un fond de ressentiment.

En tout cas, même si cette réflexivité collective sur les décennies passées pouvait avoir lieu, il importerait d'adopter le postulat d'une multiplicité d'issues que les populations tant musulmanes que non musulmanes sont en train de construire. Même au sein de ce groupe restreint d'inculpés, et même s'il existe des logiques transversales communes au devenir de ces personnes, chacune se vit suivant une dynamique et des accents propres.

Postface : Justicia, un tribunal d'assises un peu particulier

Le procès des inculpés de l'attentat de Zaventem et de Malbeek semble enfin se mettre sur les rails. Très lentement. Des inculpés semblent vouloir faire diversion.

Il y a quelque chose de singulier dans ce procès qui survient un an après celui de Paris : le bâtiment trop grand dans lequel a été transférée la salle du tribunal, ancien quartier général de l'OTAN en bordure de la quasi-autoroute qui relie l'agglomération bruxelloise à l'aéroport de Zaventem, est une sorte de tribunal hors de la ville.

Un grand bâtiment vide avec de grands couloirs. Un périmètre important à surveiller par des forces de police présentes en nombre.

Avocats qui pensent être protagonistes d'un grand événement qui a peu de spectateurs. Une salle annexe à la salle principale, reliée par vidéo, pouvant contenir 2000 personnes qui n'existent pas. Bruxelles n'est pas Paris, mais semble avoir le complexe de Paris -notamment la peur que ces inculpés, prisonniers, notamment les « Parisiens » Abdeslam, Abrini, Krayem, Ayari puissent s'échapper, ce qui serait une honte pour la Belgique. Mais si cela était avéré, cela mettrait en exergue l'astuce de l'organisation terroriste et de ses prisonniers « diaboliques ». Prisonniers auxquels on impose (ainsi qu'aux forces de police) l'obligation de pratiquer des fouilles quotidiennes à nu, assortie d'une pratique de prostration embarrassante pouvant être considérée comme humiliante, notamment pour un imaginaire de crainte de la sodomie, ultime recours pour vérifier si un trafiquant a introduit des sachets de drogue dans l'anus, mais on ne voit pas quel genre d'arme ou autre instrument de mort on pourrait y introduire. De quoi permettre à ces prisonniers coupables des pires actes de mort et de tuerie de masse de se faire passer pour des victimes.

En espérant que ce procès puisse trouver un déroulement normal, même si ce n'est que dans la recherche d'une vérité judiciaire en attendant que la société dans toutes ses composantes puisse arriver à la recherche d'une « vérité sociétale ». Car contrairement à ce que disait Hannah Arendt à propos du criminel nazi Eichmann responsable de l'extermination des Juifs, ce procès et ce terrorisme ne révèlent pas une « banalité du mal », mais il révèle la tragique réalité humaine, sociétale, historique -pour tout le monde. Il faudrait qu'en pratiquant l'évitement de la réflexion et du débat et en restant à la superficialité des expressions, on n'aboutisse pas à une nouvelle ratée sociétale.